



Pontault-Combault, le 12 février 2021

Tokheim Services France SAS  
Madame Mireille Rossi  
Présidente du CSEE Grand Paris  
Centre d'affaires la Boursidière  
92350 Le Plessis-Robinson

**Objet : Demande d'inscription des questions des membres CGT à l'ordre du jour de la réunion du 24 février 2021**

Recommandé avec accusé de réception n° 1A 162 607 6719 5

Madame la présidente du CSEE Grand Paris,

Nous vous demandons d'inscrire toutes les questions ci-dessous à l'ordre du jour de la réunion du CSEE Grand Paris, prévue le 24 février 2021, sans les modifier, telles qu'elles sont rédigées :

Questions sur la santé, la sécurité et les conditions de travail :

- Point sur les conditions de travail des techniciens travaillant sur la campagne PCI et changeant des flexibles. Qui a validé les véhicules et leur aménagement ? Ce point n'a fait l'objet d'aucune information-consultation.
- Les dispositions prévoyant la présence des effectifs à deux-tiers adoptées sur l'agence de Trappes constituent une modification de l'organisation du travail et n'ont pas fait l'objet d'une information-consultation.
- Point sur le renouvellement des vêtements de travail.
- Point sur les droits d'alerte et les enquêtes relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles.
- Point sur le DUERP.
- Point sur les mesures COVID et sur l'organisation du travail en période de crise sanitaire (télétravail, chômage partiel...).
- Quatrième demande : mise en place d'une enquête du CSEE sur les RPS liés à la crise sanitaire.
- Demande de communication des courriers, mails, mises en demeure éventuels de l'inspection du travail, de la médecine du travail et de la CRAMIF.

- Reprise des questions posées par mail le 29 décembre 2020 (Demande de réunion extraordinaire) et supprimées par la présidente et le secrétaire de l'instance :
  - o Suite au droit d'alerte pour une atteinte aux droits de Madame Marilyn Cavro, l'inspection du travail de Trappes a relevé des carences dans l'organisation du travail au sein du dispatch et a émis comme directive que « le représentant légal de la société prenne d'urgence toutes mesures claires pour faire cesser les manquements constatés donnant racine à la souffrance au travail [des] salariés ». Point sur les mesures à mettre en place, avec l'association des instances représentatives du personnel en amont. Mise au vote d'une mission afin d'évaluer les points listés par l'inspection du travail dans son courrier du 14 décembre 2020 et formuler des recommandations.
  - o Les nouveaux aménagements du site du Plessis-Robinson n'ont pas fait l'objet d'une information-consultation du CSE comme prévu par l'article L2312-8 du Code du travail et ont été décidés unilatéralement par l'employeur, sans concertation avec les salariés, ni leurs représentants. En particulier, aucune analyse des risques n'a été effectuée sur :
    - La conformité des nouveaux locaux en matière de sécurité,
    - La conformité des espaces de travail aux normes Afnor,
    - Les déplacements de services, de salariés dont les conditions de travail sont modifiées (aucune analyse de leurs besoins en termes d'espace, de confidentialité, des impacts sur leur activité,...).
 Mise au vote d'une mission afin d'évaluer les risques professionnels sur les postes de travail impactés par les nouveaux aménagements.
  - o Point sur l'enquête relative au droit d'alerte pour une atteinte aux droits de Monsieur Fernando Oliveira.
  - o Point sur l'enquête relative au droit d'alerte pour une atteinte aux droits de Madame Iffet Yazici-Libbrecht.
  - o Point sur le DGI inscrit le 3 décembre 2020 dans le registre de l'ex-CHSCT.

#### Questions sur le fonctionnement :

- Les membres délibératifs CGT du CSEE Grand Paris n'ont pas accès à la BDES avec les outils mis à leur disposition par l'entreprise. Que compte faire la direction pour se mettre en conformité avec les dispositions légales ?
- Délibération sur les moyens mis à la disposition des membres du CSEE (matériel, formation...).
- Point sur les délibérations relatives au fonctionnement et aux dépenses engagées par le CSEE :
  - o Après plus d'un an de mandat, demande de présentation de la comptabilité du budget de fonctionnement du CSEE Grand Paris et du CSEC.  
Pour le CSEE Grand Paris, le dernier état des comptes connu est :  
27 372 euros pour le compte de fonctionnement  
(procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2019)
  - o Point sur les ASC pour l'année écoulée.

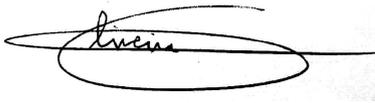
Questions portant sur la situation économique et financière de l'entreprise :

- Point sur la situation de l'entreprise suite à l'entrée de HLD au capital du groupe.
- Retour et analyse sur les rapports d'expertise présentés en CSEC (sur les orientations stratégiques, la situation économique et financière et la politique sociale).

Une partie des questions ci-dessus portant sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, nous vous demandons d'envoyer la convocation à l'ensemble des membres consultatifs du CSEE.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Fernando Oliveira  
Secrétaire général du syndicat  
CGT Tokheim Services France  
Membre titulaire du CSEE  
Grand Paris



Bastien Marianelli  
Trésorier du syndicat CGT  
Tokheim Services France  
Membre titulaire du CSEE  
Grand Paris



Iffet Yazici-Libbrecht  
Secrétaire adjointe du syndicat  
CGT Tokheim Services France  
Représentante syndicale CGT  
au CSEE Grand Paris



Copie :

- Monsieur Anthony Manach, Secrétaire du CSEE Grand Paris
- Membres du CSEE Grand Paris
- Inspection du travail Plessis-Robinson et Trappes
- Médecins du travail Plessis-Robinson et Trappes
- CRAMIF 92 et 78